

RIMOUSKI

— M. l'abbé Jos.-E. Pelletier, curé de Saint-Alexis de Mata-pédia, vient d'être nommé, par Mgr Blais, curé de la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski, en remplacement de M. le chanoine P.-J. Saucier, démissionnaire.

— Le Rév. Père Dreau, eudiste, curé de la Pointe-au-Père, est nommé curé du Sacré-Cœur, Chicoutimi, à la place du Rév. Père Morin, qui le remplacera à la Pointe-au-Père.

La cause de béatification de Bernadette

Depuis longtemps, de nombreux fidèles du monde entier désirent que l'Eglise place sur les autels l'humble enfant que Marie a daigné choisir, il y a cinquante ans, pour en faire sa confidente à Lourdes. La réputation de sa sainteté, qui va toujours croissant, l'affluence de plus en plus grande des pèlerins à son tombeau, les faveurs spirituelles et temporelles attribuées à son intercession, ont paru être une raison suffisante de s'occuper activement de sa cause de béatification.

Grâce à l'initiative de la T. R. Mère Supérieure générale des Sœurs de Nevers, encouragée par Mgr l'évêque, les désirs des pieux fidèles sont maintenant en voie de réalisation. La longue procédure qui, nous l'espérons, aboutira un jour à la béatification et à la canonisation de Bernadette, est commencée.

C'est le jeudi 20 août, fête de saint Bernard, patron de la servante de Dieu, qu'a eu lieu, à Saint Gildard, la première séance du procès dit *de l'Ordinaire*. Dans la chapelle, se pressaient plus de deux cents religieuses venues à Nevers pour la retraite annuelle. M. l'aumônier du Carmel, vice-postulateur de la cause, a d'abord exposé à Sa Grandeur les motifs qui portent à faire une enquête canonique sur Bernadette, puis a demandé qu'il soit procédé à la constitution définitive du tribunal. Ce qui a été fait.

(Sem. relig. de Cambrai.)